



SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

COMITE SYNDICAL

AUZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

COMPTE-RENDU de réunion

Date de la réunion : le **11 JANVIER 2018**

Lieu de la réunion : Maison des associations – **LES ACHARDS**

Date de la convocation : le 21 décembre 2017

Ordre du jour :

1. Election d'un Vice-Président
2. Modification de la composition du bureau
3. Mise à disposition de personnel auprès de la communauté de communes Vendée Grand Littoral
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2018
5. Conventions avec les organismes agricoles dans le cadre des actions inscrites au CRBV
6. Informations diverses

Liste des présences

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Yannick MOREAU	Suppléant présent : Albert BOUARD
	Alain TAUPIN	Présent
	Bernard CODET	Absent
Communauté de Communes des Achards	Claude GROUSSIN	Présent
	Patrice PAGEAUD	Présent
	Joël BRET	Suppléant présent : Jean-Luc BRIANCEAU
Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Edouard DE LA BASSETIERE	Présent
	Christian BATY	Excusé
	Jannick RABILLE	Présent
La Roche-sur-Yon Agglomération	Marlène GUILLEMAND	Excusée
	Jacques PEROYS	Excusé
	Jany GUERET	Excusé
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Patrick CHOUQUET	Présent
	Jean HEITZMANN	Excusé
	Jean-Claude VILLETTE	Excusé

Membres présents ou représentés (8) : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
 ⇒ **Pouvoir de vote (8) :** 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Quorum (8) étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, responsable du syndicat mixte,
- Elodie JOBARD, chargée de mission qualité de l'eau,
- Béatrice DAVIET, responsable RH et comptabilité du SMAV,
- Steven SARREAU, responsable développement durable et GEMAPI – Les Sables d'Olonne Agglomération.

M. TAUPIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1. Election d'un vice-Président

2. Modification de la composition du bureau

Suite à la nomination de nouveaux représentants de la CC du Pays des Achards, M. le président informe de la nécessité de :

- ▶ réélire un nouveau 2^{ème} Vice-Président, en remplacement de M. Maurice POISSONNET,
- ▶ modifier la composition du bureau de comité syndical.

Se déclare candidat :

- M. Patrice PAGEAUD

Il est procédé aux opérations de vote.

M. Patrice PAGEAUD a obtenu 8 voix.

M. Patrice PAGEAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2^{ème} vice-président.

⇒ **Délibération n° 11.01.2018-01** : Election d'un nouveau 2^{ème} vice-Président

M. le président propose ainsi d'intégrer M. Pageaud au bureau du syndicat dont la composition serait la suivante :

Bureau du SMSAV
Président : Edouard DE LA BASSETIERE
1 ^{ère} VP : Alain TAUPIN
2 ^{ème} VP : Patrice PAGEAUD
3 ^{ème} VP : Patrick CHOUQUET
4 ^{ème} VP : Marlène GUILLEMAND
6 ^{ème} membre : Jannick RABILLE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la mise à disposition de personnel auprès de la communauté

⇒ **Délibération n° 11.01.2018-02** : Modification de la composition du bureau

3. Mise à disposition de personnel auprès de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

M. le Président rappelle le contexte de ce projet de délibération :

- les 2 ETP du syndicat sont financés à 80 % aujourd'hui par l'Agence de l'eau mais les difficultés financières de cette dernière imposent une grande prudence quant aux subventions futures,
- l'estimation des besoins de service du syndicat a été estimée à environ 1,6 ETP pour l'année 2018,
- la communauté de communes Vendée Grand Littoral a sollicité le syndicat afin de bénéficier d'une mise à disposition de personnel pour palier au départ de l'animatrice du site Natura 2000 « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard sur Mer »,
- Mme Elodie Jobard a présenté son accord concernant cette mise à disposition.

M. le Président présente le projet de convention permettant une mise à disposition dans les conditions suivantes :

- **du 15 janvier 2018 au 31 janvier 2018** : durée hebdomadaire de travail de 28H00 (**80 %**),
- **à compter du 1er février 2018** : durée hebdomadaire de 17H30 (**50%**).

La participation financière de la communauté de communes Vendée Grand littoral sera calculée en conséquence.

Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer avec la communauté de communes Vendée Grand Littoral une convention de mise à disposition de personnel, sur la base du projet de convention présenté en réunion.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la mise à disposition de personnel auprès de la communauté de communes Vendée Grand Littoral,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou à son représentant à signer tout document à intervenir.

⇒ *Délibération n° 11.01.2018-03 : Mise à disposition de personnel auprès de la communauté de communes Vendée Grand Littoral*

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Exercice 2017

L'équation financière du SMAV est marquée par les éléments suivants :

- des dépenses moins importantes que prévues tant en fonctionnement qu'en investissement,
- une baisse des participations des collectivités,
- des aides à hauteur de 80% des dépenses, versées quasi-exclusivement par l'Agence de l'Eau,
- une dette inexistante.

Exercice 2018

Après une année d'organisation de la compétence GEMAPI, et afin de mettre en œuvre le SAGE et la GEMAPI au sein d'un contrat territorial multithématique avec l'Agence de l'eau, l'année 2018 est essentiellement consacrée à :

- la préparation du contrat territorial par l'intermédiaire d'une forte mobilisation des acteurs et d'études complémentaires,
- la mise en place d'un programme pluriannuel (2018-2020) de suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur le territoire,
- le suivi du SAGE.

Parallèlement, une mise en œuvre opérationnelle de certaines actions prend forme dans le cadre de la 1^{ère} année du CRBV.

Par ailleurs, les coûts de fonctionnement sont marqués par la diminution des ETP de 2 à 1,5 avec une mise à disposition de 0,5 ETP auprès de la communauté de communes Vendée Grand Littoral.

Au regard des projets, il est proposé au comité syndical d'injecter dans les dépenses 2018 :

Pour le fonctionnement :

- 2 ETP et frais de fonctionnement habituels, et 0.5 ETP en recettes avec la CC VGL
- Suivi complémentaire de la qualité de l'eau
- Quelques actions de sensibilisation inscrites au CRBV

Pour l'investissement :

- Report des études suivantes, déjà inscrites au budget 2017 :
 - mise à jour de l'étude préalable au programme d'actions sur les milieux aquatiques
 - étude préalable à un volet « pollutions »

- Inscription d'une enveloppe pour porter les études bactériologiques littorales
- Acquisition de l'exposition « Sauvages des rues : belles et rebelles »
- Acquisition d'une mallette de prélèvement (suivi qualité de l'eau)
- Du mobilier bureautique pour les nouveaux locaux

Le Comité syndical prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

⇒ **Délibération n° 11.01.2018-04** : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018

5. Conventions avec les organismes agricoles dans le cadre des actions inscrites au CRBV

M. COQUIO informe le comité que le dossier de séance comporte un tableau synthétique de l'ensemble des actions prévues au Contrat Régional de Bassin Versant 2018/2020. En 2018, deux actions de sensibilisation collective à destination des agriculteurs sont prévues :

	Thématique	Partenaires
Mise en place de réunions de conseils auprès des acteurs du monde agricole	Une ½ journée sur les pratiques économes en intrants	GAB
	Une ½ journée sur la gestion du bocage	Chambre d'agriculture

Il convient de définir une convention de partenariat avec chacune des deux structures sur la base du projet de convention présenté en réunion.

⇒ **Délibération n° 11.01.2018-05** : Conventions avec les organismes agricoles dans le cadre des actions inscrites au CRBV

6. Informations diverses

Modification des statuts du syndicat [Reportée]

M. le président informe le comité que **les services de la préfecture ont formulé la remarque suivante** par rapport au projet de statuts :

« Un syndicat mixte n'existe qu'au travers des compétences que ses membres veulent bien lui confier et ne peut exercer une compétence que si ses membres la détiennent. Ainsi, l'item n° 11 "mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques", au regard des éléments en ma possession, n'est pas détenu par l'intégralité de vos membres, à savoir : la CA Roche sur Yon aggro, la CC Moutierois Talmondais, les Sables d'Olonne agglomération. Le syndicat doit attendre la prise de compétences pour pouvoir se voir transférer à son tour, cette compétence. En l'état actuel, il n'est donc pas possible d'intégrer l'item 11 de l'article L.211-7 du code de l'environnement. »

M. le Président rappelle au comité que le **projet de statuts ne modifie en rien les compétences actuelles**, mais les reformule au regard de l'article L.211-7 du code de l'environnement duquel provient également la compétence GEMAPI (12 alinéas de compétences dont 4 pour la GEMAPI).

M. le Président a sollicité un rendez-vous avec la préfecture le lundi 15 janvier et espère pouvoir proposer la modification à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Suivi complémentaire de la qualité de l'eau [Appel d'offre en cours]

Suite à la décision du 24 octobre dernier concernant la mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers, un cahier des charges a été validé avec le groupe technique. Une synthèse du cahier des charges est présentée dans le dossier de séance.

Un appel d'offre est en cours jusqu'au 19 janvier.

Le rapport d'analyse des offres sera présenté au prochain comité syndical.

Pilotage du Contrat Territorial

Afin de préparer le programme d'actions sur les différents volets (milieux aquatiques, phosphore/pesticides, bactériologie littorale), il est présenté une organisation possible avec la mise en place de deux commissions de travail et un pilotage par le bureau de la CLE. Cette organisation sera proposée à la prochaine CLE.

Agenda

2 février 14h : Commission Locale de l'Eau

Courant février : commissions thématiques pour lancer la préparation du CT

Prochain comité syndical : 23 février 2018 à 10h, maison des associations des Achards :

- vote du budget
- validation du cahier des charges pour l'étude MA
- choix des prestataires pour le suivi de la qualité de l'eau
- modifications des statuts

6 avril matin : Signature du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) avec la Région

Le Président du Syndicat
Edouard De LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
2, rue Michel Breton
ZA Sud-Est - CS 90116
85150 LA CHAPELLE ACHARD
Tél. 02 51 05 88 44

